

DIJON METROPOLE MOBILITE GLOBALE

Webinaire Cerema

Fabrice LAMBERT – Dijon Métropole



4 avril 2023



metropole-dijon.fr



Dijon métropole

Dijon métropole en 2023

23 communes

259 087 habitants (population totale au 1er janvier 2021)

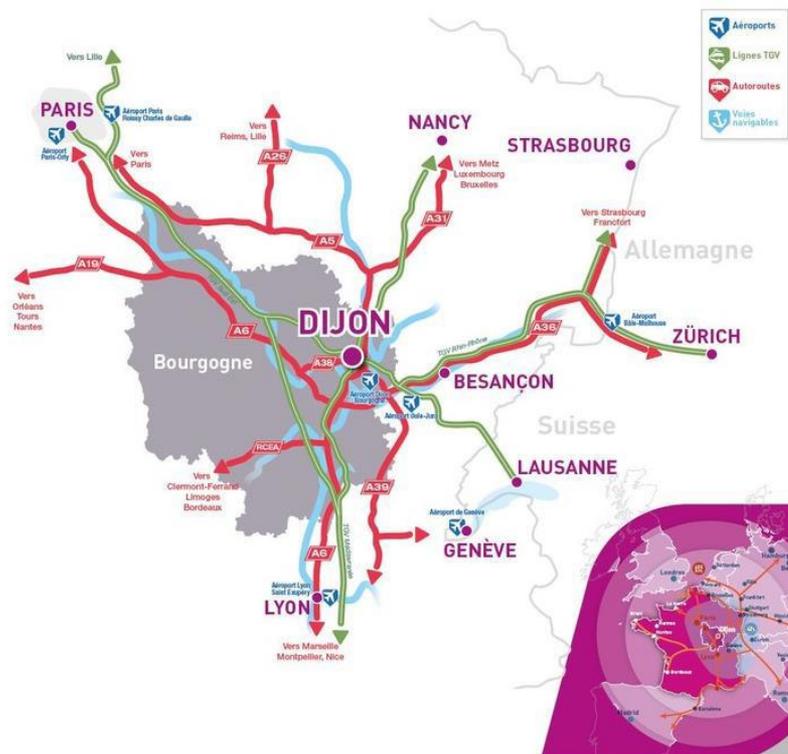
134 851 emplois

47,5 % de la population de la Côte d'Or

9 % de la population de la région Bourgogne-Franche-Comté

Véritable carrefour européen, Dijon métropole est facilement accessible par les routes, les autoroutes, les voies ferrées, le TGV et les voies aériennes.

Dijon, la ville centre, est une métropole régionale dotée d'équipements indispensables en matières de santé, sports, culture, enseignement, de déplacements



Etoile ferroviaire et autoroutière

Dijon métropole

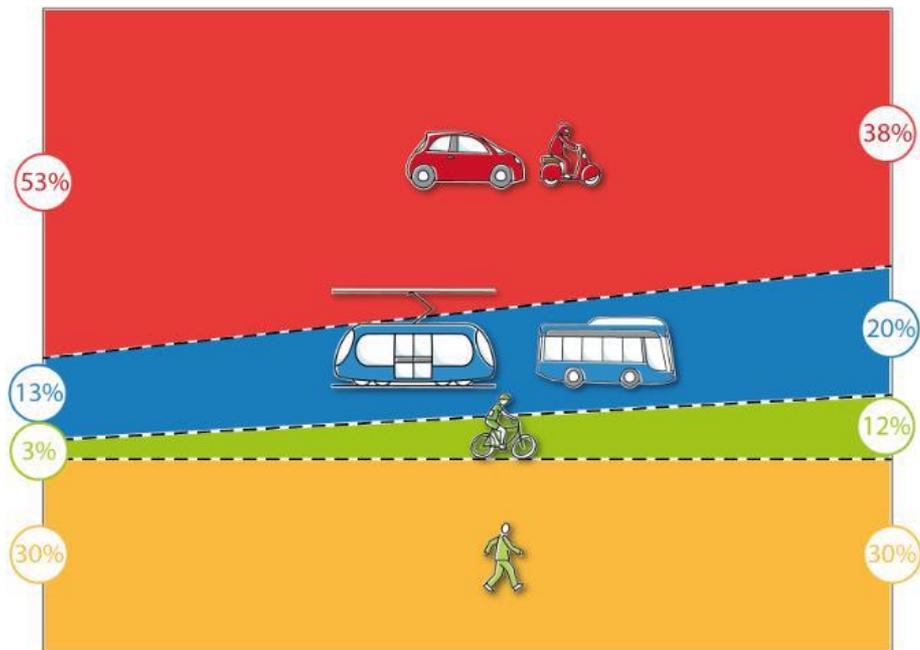
Dijon Métropole œuvre depuis de nombreuses années en faveur du développement des modes alternatifs à la voiture individuelle, de la réduction des émissions de polluants, à la prise en compte des personnes à mobilité réduite, du partage de l'espace public entre les différents modes de déplacements... De nombreuses mutations structurelles et fonctionnelles de la mobilité sur l'agglomération dijonnaise ont été mises en place depuis 2010, en particulier :

- la **requalification du cœur de ville**, avec d'importantes extensions du secteur piéton;
- la **mise en service des 2 lignes de tramway T1 et T2** en 2012 et 2013, requalification des espaces publics le long des corridors du tram, de 2 parkings-relais pour faciliter le report modal aux entrées de ville;
- **l'acquisition en 2013 de 102 bus hybrides**, et de **5 navettes 100% électriques**
- la construction d'un nouveau dépôt bus et tramway : le centre d'exploitation et de maintenance, référence écologique en la matière
- **l'intégration dans une offre globale unique de l'ensemble des services de la mobilité sur le territoire**, englobant réseau de transport bus et tramway, service vélos, service de stationnement, fourrières automobiles et vélos et permettant d'**homogénéiser les services offerts aux usagers en termes de commercialisation, de communication, de relation client ou de qualité de service**, tout en mettant en œuvre l'intermodalité des déplacements, pour une gestion optimisée des infrastructures existantes;

Dijon métropole

PLUi-HD/ POA-D : Ambitions

Les objectifs en terme de répartition modale transcrivent la volonté métropolitaine **d'accroître la part des transports collectifs, des modes actifs et des mobilités partagées** et de réduire la part de l'auto-solisme et l'usage des modes motorisés.



UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC MOBILITE GLOBALE UNIQUE EN FRANCE

Tous les services de mobilité dans un seul contrat depuis 2017



DSP
Contrat de délégation de service public renouvelé
Pour une durée de 7 ans
De 2023 à 2029

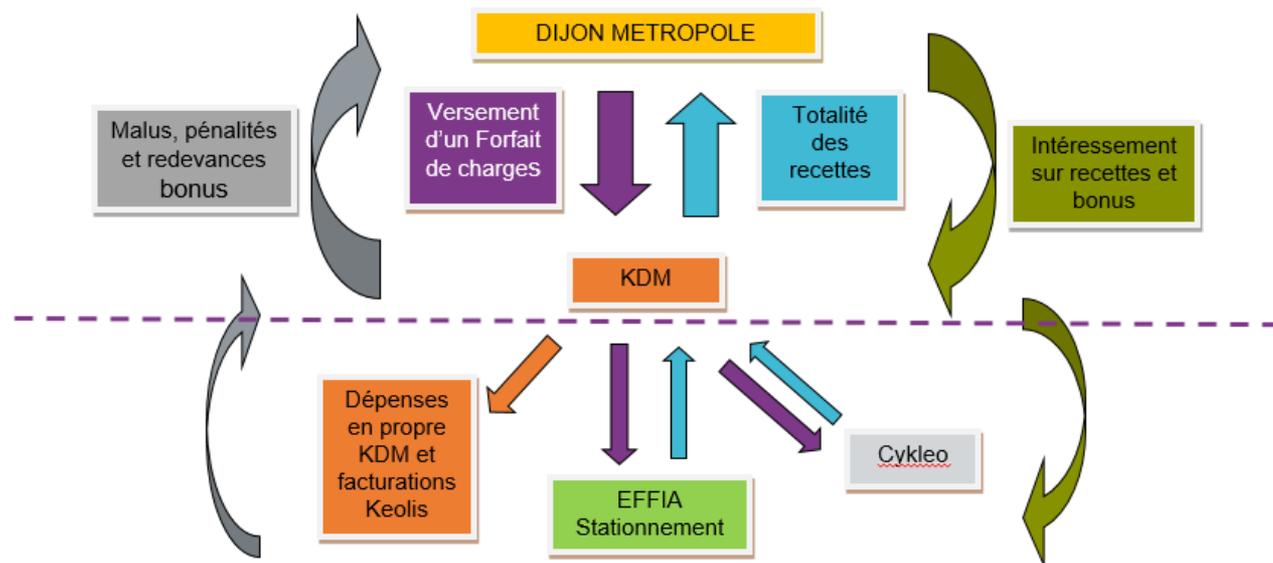


keolis
DIJON MOBILITÉS



DIVIA
Mobilités

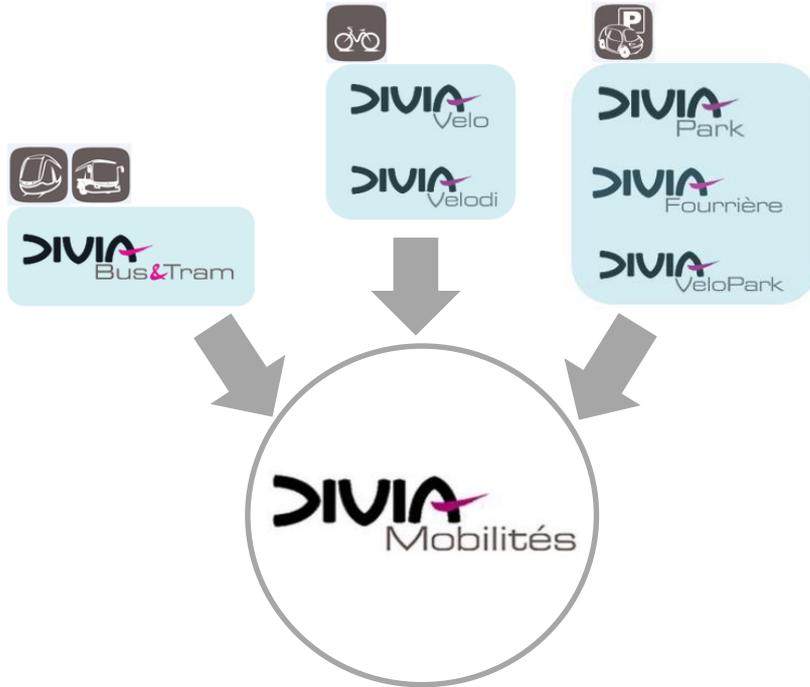
La mobilité globale : mode de gestion



La totalité des recettes est encaissée par l'Autorité Délégante. En contrepartie, l'Autorité Délégante verse le forfait de charges+/- l'intéressement sur les recettes et la prime qualité.

KDM se charge de l'interface entre les différents membres du groupement et les services de Dijon Métropole.

CONTRAT DE MOBILITE GLOBALE



KeolisDijon Mobilités est en charge de :

- Transport urbain 180 véhicules
- Vélo longue durée DiviaVélo
- Vélo en libre service DiviaVélodi
- Service «Autostop organisé» DiviaCovoit
- Stationnement en ouvrages 4 000 places
- Stationnement sur voirie 9 000 places
- Fourrière auto et vélo

746 salariés (dont 505 conducteurs)

TRANSPORT URBAIN



2 lignes de Tram



5 LIANES

Desserte des principaux équipements et grands quartiers de l'agglomération

Le maillage du territoire :



13 lignes urbaines



3 services de proximité



Desserte des communes périphériques

Desserte des communes périurbaines éloignées

Ces lignes de maillage sont toutes connectées au Tram et/ou en lien direct avec le centre-ville

Les services complémentaires :



Ligne de rocade, **liaison inter quartiers** évitant le centre-ville



Services « à la carte » pour les Z.A. / Z.I., connectés au Tram



Ligne rapide entre la Gare SNCF et l'École de Gendarmerie



La **navette** du centre-ville



Le **service spécifique** pour les personnes à mobilité réduite

LE STATIONNEMENT



DiviaPark - Voirie



- **8 962 places courte et longue durée**
- **500 horodateurs**
- **Appli mobile pour le paiement**



DiviaPark - Parking en ouvrage



- **10 parkings en ouvrage**
- **Ouverts 7j/7 24h/24**
- **4 000 places de stationnement**

DIVIA
Park

STATIONNEMENT : rappel des enjeux

La voiture en stationnement est un formidable consommateur d'espace. Une voiture reste stationnée en moyenne 95% du temps. Une voiture qui stationne 10 heures occupe autant d'espace que 10 voitures qui ne restent qu'une heure.

Aussi l'organisation du stationnement en centre-ville doit permettre à toutes les catégories d'usagers : résidents, pendulaires et visiteurs, d'utiliser à bon escient l'espace public disponible. Le stationnement payant est une clef déterminante du Plan de Déplacement Urbain. Dans l'esprit de la loi SRU (13 décembre 2000), il doit être utilisé comme un outil de maîtrise de la circulation. A ce titre, la politique de la Ville vise à l'équilibre des modes de déplacements et par conséquent au développement d'une offre de stationnement qui profite à chacun. Le stationnement payant n'a pas d'autre objectif que de faciliter et d'organiser le stationnement au bénéfice de tous les usagers.

Enjeu : modérer l'usage de la voiture en ville afin de mieux partager le temps et l'espace urbain pour permettre un développement harmonieux de la ville.

Objectifs :

favoriser le stationnement de longue durée des résidents afin qu'ils laissent stationner leur véhicule à proximité de leur domicile et qu'ils se déplacent prioritairement en transport en commun.

Accueillir temporairement les visiteurs et acteurs des quartiers centraux

Inciter les utilisateurs de la moyenne durée à se reporter sur les parcs en ouvrage

Proposer aux pendulaires (trajet domicile-travail) de changer de mode de transport ou de se garer dans les parkings relais.

STATIONNEMENT : rappel des enjeux

Le stationnement, levier crucial des politiques de déplacement et d'urbanisme, est intégré dans la délégation de service public de mobilités unique depuis le 1er janvier 2017.

L'organisation du stationnement en centre-ville doit permettre à toutes les catégories d'usagers : les résidents, les pendulaires et les visiteurs, d'utiliser à bon escient l'espace public disponible.

Les effets d'une politique de stationnement active s'illustrent par une augmentation de la rotation des véhicules sur voirie, une amélioration de la fluidité de la circulation automobile, et par un report modal sur les transports collectifs et les mobilités actives.

Ainsi une tarification adaptée, couplée d'un contrôle efficace, doit réduire la congestion urbaine et améliorer la qualité de l'air.

Tous les modes doivent être coordonnés en concertation et selon les besoins des usagers, il est donc nécessaire d'analyser et de comprendre les comportements de chaque catégorie d'usagers afin de proposer une articulation du stationnement entre la voirie et l'ouvrage.

Notre politique de stationnement incite par conséquent les usagers à laisser leur véhicule sur voirie pour un stationnement de courte durée et à emprunter les parkings en ouvrage au-delà d'une heure de stationnement, puisque la tarification devient alors plus avantageuse économiquement.

En lien avec le réseau de transport en commun, 3 parkings relais « Piscine Olympique », « Valmy » & « Zénith » sont connectés aux lignes T1 & T2 pour combiner voiture, tram & bus (accès aux P+R gratuits avec un ticket Divia Bus & Tram valide).

Le stationnement sur voirie

10 secteurs résidents

- **Centre-ville**
 - courte durée 2h : 1 285
 - longue durée 8h30 : 614
 - **2 € / jour ou 20 € / mois**
- **8 secteurs périphériques**
 - courte durée 2h : 464
 - longue durée 8h30 : 6 300
 - **1 € / jour ou 10 € / mois**
- **1 secteur excentré (CHU)**
 - longue durée 8h30 : 300
 - **0,5 € / jour ou 5 € / mois**



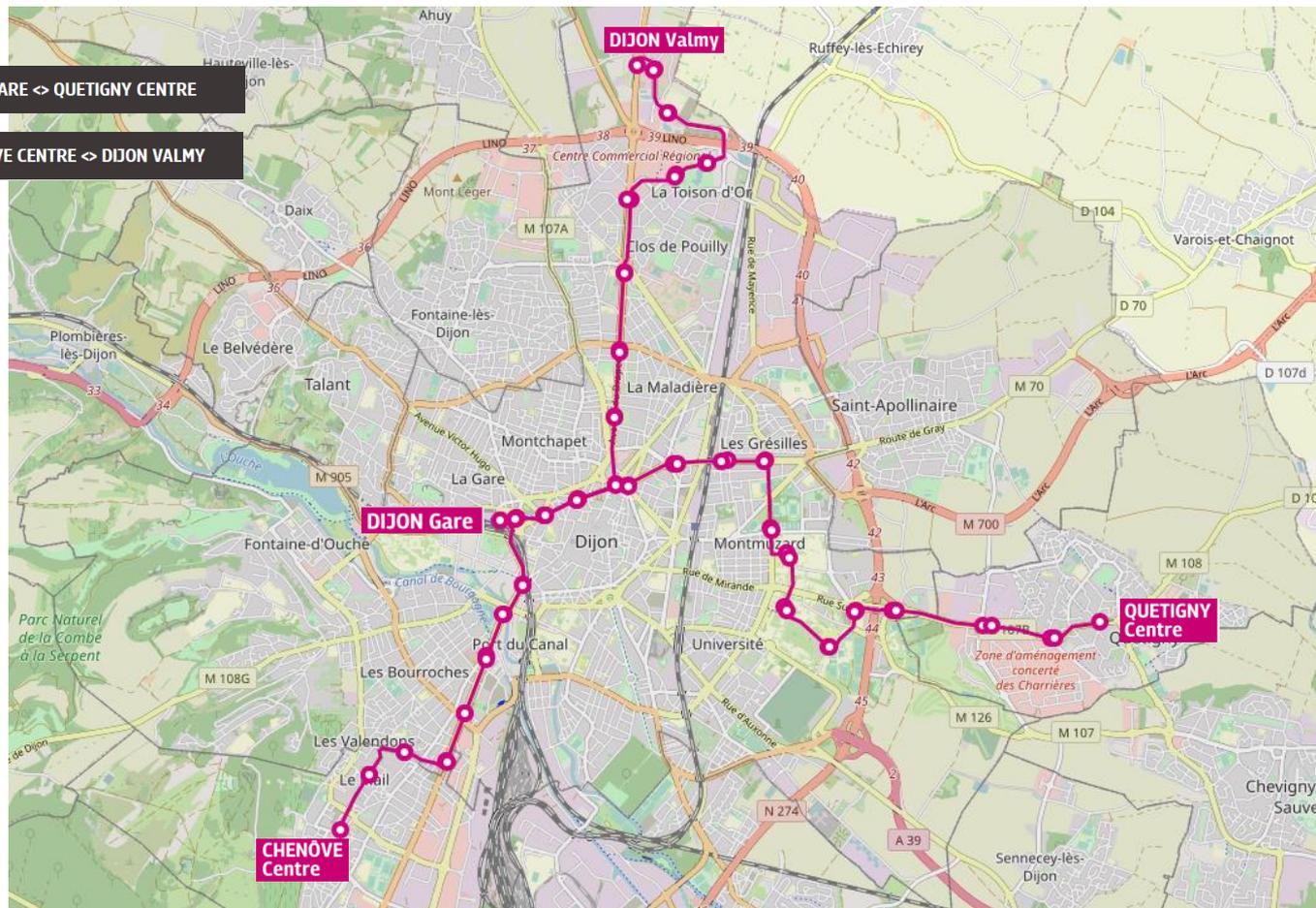
Tramway

T 1

DIJON GARE ⇄ QUETIGNY CENTRE

T 2

CHENOVE CENTRE ⇄ DIJON VALMY



Tramway

Le service de Tram de la ville de Dijon est composé de deux lignes de tramway :

- la ligne T1 entre Dijon Gare et Quetigny Centre dessert 17 stations sur un tracé de 8,5 km en est-ouest ;
- la ligne T2 entre Dijon Valmy et Chenove Centre dessert 21 stations sur un tracé de 11,5 km en nord-sud.

Ces lignes ont un tronc commun d'environ 1,2 km en centre-ville (entre la gare et place de la République) et se partagent les arrêts Foch Gare, Darcy et Godrans.

Dans les pré-études du Tramway, nous avons imaginé du stationnement de courte durée 2h autour de chaque station Tram sur un rayon de 50 mètres, afin d'éviter les « parkings relais sauvages » et préserver l'activité économique des petits commerces. Situation avérée sur quelques pôles multimodaux, pour lesquels nous avons instaurés du stationnement de courte durée, au droit des commerces de proximité à leur demande.

Ce phénomène ne s'est pas produit pour les raisons suivantes :

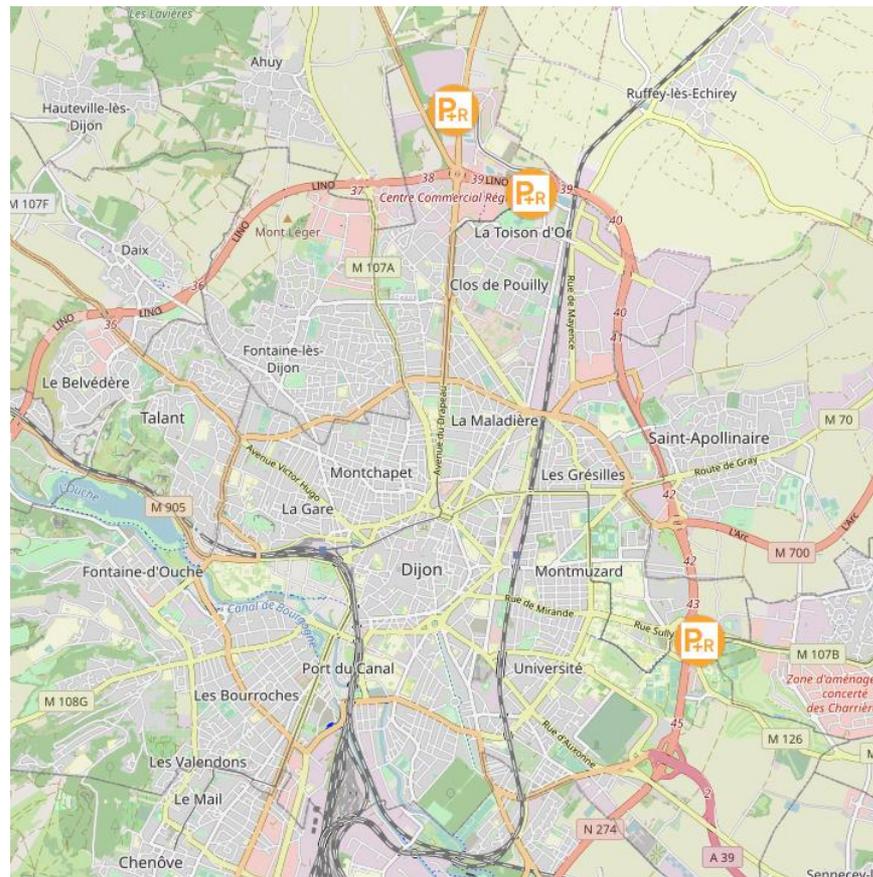
- **la circulation dans les pénétrantes de Dijon est relativement fluide**
- **l'accès au centre-ville en voiture n'est pas assez contraint**

Ce constat a néanmoins permis de développer le stationnement au centre-ville et en première couronne afin de dissuader le pendulaire, puisque l'offre en stationnement sur voirie a été multiplié par 3 en 10 ans

Aujourd'hui, nous travaillons pour contraindre davantage la circulation automobile en centre-ville avec notamment des aménagements en pistes cyclables.

P+R

- **3 PARKINGS RELAIS GRATUITS ACCESSIBLES 7J/7, 24H/24**
- **Réservés aux clients du réseau Divia Bus&Tram**
433 places pour stationner et poursuivre ses déplacements en tram ou en bus dans toute la métropole de Dijon.
- **DES PARKINGS CONNECTÉS AU TRAM**
Les P+R « Piscine Olympique », « Valmy » et « Zénith » sont connectés respectivement aux lignes T1 et T2 : une solution économique et pratique de jumeler stationnement et déplacement.



P+R "Piscine Olympique"
31 rue Pierre de Coubertin 21000 DIJON



P+R "Valmy"
180 route de Langres 21000 DIJON



P+R "Zénith"
Parc Commercial de la Toison d'Or 21000 Dijon

Parking en ouvrage

3 900 places de stationnement 10 parkings en ouvrage et en élévation Ouverts 7j/7 et 24h/24

- Tarif au ¼ d'heure
- Abonnements hebdomadaires, mensuels ou trimestriels
- Usagers horaires, abonnés et résidents (25% d'abattement)
- Tarif horaire de soirée à 0,30 € / heure dès 19h
- Moyens de paiement diversifiés : CB, espèces, carte Total GR, badge télépéage Liber-t, LibertéPark
- Des services de confort gratuits : gonfleur de pneus, aspirateur à main, démarreur de batterie, bornes de recharge pour véhicules électriques, prêt de fauteuil roulant
- Dès 1 heure de stationnement, les tarifs des parkings sont plus économiques que sur la voirie

Parking en ouvrage

P Monge
9 rue des Corroyeurs 21000 Dijon

P Grangier
Place Grangier 21000 DIJON

P Dauphine
Rue Bossuet 21000 DIJON

P Darcy-Liberté
Place Darcy 21000 DIJON

P Trémouille-Marché
Bd. de la Trémouille 21000 DIJON

P Sainte-Anne
Rue Sainte-Anne 21000 DIJON

P Condorcet
28 rue Condorcet 21000 DIJON

P Tivoli-Berbisey
Rempart Tivoli 21000 DIJON

P Malraux
Rue André Malraux 21000 DIJON

P Clemenceau
Avenue Marbotte 21000 DIJON

